

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 06.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 76
- Votants : 76
- Suffrages exprimés : 76 (76 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à seize heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-neuf janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GHIOLDI
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT représenté par M. Gérard DUBUISSON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Pierre BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HELLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
  - M. Gino VALERA
  - M. Michel JOANNET
  - M. Jean-Michel REYNIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD représentée par M. Alain ROUMIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Raymond REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Franck PERARD représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Christophe LEONE représenté par Mme Christiane GHERBI à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Robert GARCIN

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

## **ORDRE DU JOUR : Dissolution de l'Espace Randonnée des Pays du Buëch - SMICAR**

Le syndicat mixte « Espace randonnées des Pays du Buëch – Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnées (SMICAR) » a été créé par arrêté préfectoral du 27 octobre 1999 afin d'assurer la gestion, l'animation et la promotion de l'espace randonnées des Pays du Buëch, et en particulier de l'espace VTT.

Le syndicat comprenait initialement 5 communautés de communes membres : les communautés de communes de la Vallée de l'Oule, du Ribiérais Val de Méouge, des Baronnies, du Serrois et du Haut Buëch.

A la suite de la mise en œuvre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes de la Vallée de l'Oule, du Ribiérais Val de Méouge, des Baronnies et du Serrois ont fusionné avec 3 autres intercommunalités pour constituer la communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

La communauté de communes du Haut Buëch a fusionné avec celle des Deux Buëch pour constituer la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy (CCBD).

De ce fait, le SMICAR ne compte plus aujourd'hui que 2 communautés de communes membres, selon le principe de représentation-substitution.

Considérant l'évolution des compétences des communautés de communes ;

Considérant l'intérêt d'étendre l'espace randonnée à l'ensemble du périmètre des nouvelles intercommunalités ;

Considérant que la gestion, l'animation et la promotion de l'espace randonnées pourrait s'exercer de manière efficiente au travers d'un conventionnement entre les 2 communauté de communes concernées plutôt que par la pérennisation du syndicat mixte ;

Considérant l'effort demandé aux collectivités et établissement publics dans leur participation au redressement des finances publiques, et les économies de fonctionnement qui pourraient être réalisées dans le cadre d'une gestion directe de la compétence « randonnée » par les communautés de communes ;

Le conseil syndical du SMICAR a délibéré le 21 décembre 2017 en faveur d'une dissolution du syndicat au 31 décembre 2018.

La procédure de dissolution d'un syndicat est fixée à l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle nécessite une délibération des membres du syndicat acceptant la dissolution de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la dissolution du SMICAR au 31 décembre 2018 ;
- accepte que les conditions de liquidation (dispositions financières et patrimoniales et devenir du personnel) soient définies courant 2018 entre la CCSB et la CCBD.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU

